



## Compte rendu Conseil municipal du 7 mars 2018

---

**Etaient présents :** M. Rémy NAPPEY – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT – Mme Joëlle PAHIN – M. Pierre SCHIFFMANN – Mme Stéphanie PACCHIOLI – Mr Francis USARBARENNA – Monsieur Yves BOITEUX – Monsieur Claude BOURIOT – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY – M. Alain ROTH – Mme Christelle CHAVEZ – M. Frédéric MAURICE – M. Christopher BOREANIZ – M. Laurent TOURTIER – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle VAUCLAIR – Mr Fabrice FRICHET – Mme Liliane HOUG

**Avait demandé à excuser son absence :** Mme Marie-Sophie POFILET qui donne procuration à Mme Martine LOHSE

**Absentes :** Mesdames Mélanie BRALLA – TAKACS et Lise BIGUENET

La séance est ouverte à 19 h 34.

---

### 1. **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

### 2. **Désignation du secrétaire de séance**

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

### 3. **Révision du PLU – attribution marché**

Le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation pour recruter un cabinet d'urbanisme chargé de la révision du PLU.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans l'Est républicain le 22 décembre 2018

La remise des dossiers a été fixée au vendredi 26 janvier 2018 avant 12 heures, et la commission d'ouverture des plis s'est réunie le mardi 30 janvier 2018 à 18 heures en mairie.

Huit entreprises ont répondu à cette consultation.

Les critères de choix établis préalablement à la consultation sont :

- Méthodologie : 20 %
- Références, Compétences de l'équipe : 20 %
- Prix : 30 %
- Délai : 30 %

Après analyse des offres, la commission d'ouverture des plis propose de retenir l'entreprise DORGAT SCIENCES ENVIRONNEMENT, BAFU qui présente les meilleures garanties quant à la réalisation de la prestation complète pour un montant de 61 212.00 TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché pour la révision du PLU à l'entreprise DORGAT SCIENCES ENVIRONNEMENT, BAFU pour un montant de 51 010.00 € HT - 61 212.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

#### **4. Réfection voiries – attribution marché**

Suite à l'orage des 25 et 26 juin 2016, les voiries ont été endommagées et ont besoin d'être rénovées. Le conseil municipal, dans sa séance du 6 septembre 2016, a autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure permettant d'aboutir à la réalisation des travaux.

Le montant des travaux a été estimé à 240 000.00 euros HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans l'Est républicain le 26 janvier 2018.

La remise des dossiers a été fixée au vendredi 23 février 2018 avant 12 heures, et la commission d'ouverture des plis s'est réunie le même jour à 17 heures en mairie.

Cinq entreprises ont répondu à cette consultation.

Les offres ont été analysées. Après avoir demandé des compléments d'information, la commission d'ouverture des plis propose d'attribuer le marché à l'entreprise KOLLY / CUENOT pour la somme de 116 738.00 € HT – 140 085.60 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de réfection des voiries à l'entreprise KOLLY/CUENOT pour la somme de 116 738.00 € HT – 140 085.60 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

#### **5. Aménagement carrefour du Magny – proposition financière du SYDED pour l'enfouissement des réseaux**

Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour du Magny, le Syded a fait parvenir un avant-projet sommaire de l'enfouissement des réseaux d'électricité, éclairage public et télécommunications. Les travaux interviendront en 2019.

Le montant des travaux est estimé à 312 700.00 euros TTC avec une participation de 137 849.00 euros du SYDED, de 4500.00 euros de la part de l'opérateur en télécommunications, ce qui laisse une charge financière à la commune de 170 351.00 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce projet et autorise Mr le Maire à signer la proposition financière et la convention à venir avec le SYDED.

#### **6. CC2VV – compétence secrétariat comptabilité**

Les trois anciennes communautés de communes exerçaient pour les communes la compétence « **secrétariat/comptabilité** », il s'agissait dans leurs statuts d'une compétence facultative. Elles exerçaient la compétence différemment, conformément à sa définition dans leurs statuts respectifs.

En 2017, comme pour les autres compétences facultatives, il a été décidé d'exercer la compétence à l'identique de ce qu'elle l'était sur les secteurs d'origine des Communautés de Communes et à Désandans.

Pour la CC2VV, il s'agit de dépenses de fonctionnement principalement, incluses dans le budget principal relevant de :

- charges de personnel
- fournitures (papier, ....)
- maintenance, licences informatiques
- frais de communication (téléphone, internet, copieurs, ...)
- matériel informatique, logiciels (Investissement)

Cette compétence ne donne lieu actuellement à aucune recette, ni participation des communes.

Ce service est assuré sur quatre sites : au pôle de proximité de Rougemont, au pôle de proximité de l'Isle sur le Doubs, au siège de la CC2VV, et en mairie de Rougemont.

Pour assurer ce service, la CC2VV embauche 11.23 Equivalent Temps Plein, représentant 15 agents au service comptabilité-secrétariat des communes

Le conseil communautaire a délibéré favorablement, dans sa séance du 7 décembre 2017, pour le retrait de la compétence « secrétariat comptabilité » des statuts de la CC2VV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et pour le maintien des agents communautaires au sein de la CC2VV.

Pour la mise en œuvre de ces modifications statutaires et de la prise en charge partagée de ce service la CC2VV propose :

- Une modification des attributions de compensation (AC) versées ou perçues à la commune afin de neutraliser les écarts entre la prise en charge proposée par la CC2VV dans le nouveau service et la prise en charge du service tel qu'il existe actuellement.

Les nouvelles AC seront proposées à l'adoption en juin 2018.

- Une participation de 67 714.00 euros pour la commune de l'isle sur le Doubs correspondant à 79 heures hebdomadaires.

Cette participation financière sera mise en place progressivement pour moitié en 2018,  $\frac{3}{4}$  en 2019 et en totalité en 2020.

Le Conseil municipal, par 15 voix POUR et 6 abstentions (Messieurs NAPPEY, LAURENT, SCHIFFMANN, USARBARENNA, BOURIOT et Madame PACCHIOLI) prennent acte :

- du principe du partage financier entre les communes et la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes, dans le cadre du nouveau service mutualisé, les nouvelles Attribution de Compensation (AC) seront dérogoratoires au droit commun et devront être adoptées par délibération du conseil municipal, à partir de 2018.
- de la participation progressive pour le financement des coûts de personnel, sur les exercices 2018 et 2019.

## **7. PERSONNEL - autorisation à Monsieur le Maire pour signer la convention « cadre » du service missions temporaires avec le centre de gestion**

Le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

La convention de partenariat arrive à échéance et il y a lieu de signer une nouvelle convention pour pouvoir continuer à bénéficier des prestations de ce service.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer cette convention et à recourir à ce service en cas de besoin.

### **8. Vestiaires et stade des Lumes – convention de mise à disposition des locaux au football club de l'Isle sur le Doubs**

Les travaux d'agrandissement des vestiaires des Lumes étant terminés, un projet de convention de mise à disposition des locaux a été préparé avec les membres du FCI.

Le Conseil municipal, par 19 voix POUR et 1 abstention (Mr Fabrice FRICHET), valide cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

### **9. Projet parc éolien de la côte d'Armont - avis**

Le projet du parc éolien de la Côte d'Armont consiste en l'implantation de 4 éoliennes d'une puissance unitaire moyenne de 3,2 MW, soit une puissance totale du parc s'élevant à 12,8 MW sur le territoire des communes de Pays de Clerval et de Saint-Georges-Armont

Une première version du projet comptait trois éoliennes de plus, installées sur la commune d'Anteuil, cette dernière a choisi de se retirer du projet. La société Opale Energies Naturelles a développé ce projet et a créé la société SAS Energies de la Côte d'Armont pour en assurer l'exploitation technique.

Le rapport de la mission régionale de l'autorité environnementale a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Une enquête publique est actuellement en cours du 19 février au 22 mars 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas se prononcer sur ce projet.

### **10. SPA – convention 2018**

La convention signée avec la SPA pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière arrive à expiration. Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour l'année 2018.

La Commune s'engage en contrepartie à payer une somme forfaitaire de 0.35 € par habitant.

**Population INSEE 2017 : 3121 habitants x 0.35 = 1092.35 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette convention, autorise Monsieur le Maire à la signer et à verser à l'association « Société protectrice des animaux de Besançon et de France Comté » la somme correspondante.

### **11. Convention avec la mairie d'Appenans pour l'entretien et la rénovation de l'éclairage public des lieux dits « le Gélot » et « Champ du Porc »**

Les communes d'APPENANS et de l'Isle-sur-le-Doubs ont décidé d'entreprendre des travaux de rénovation des installations d'éclairage public.

Les lieux-dits « GELOT » et « CHAMP DU PORC ». sont urbanisés de part et d'autre des limites communales. Pour chaque site, les voies de circulation sont éclairées par des points lumineux raccordés à deux compteurs électriques sur lesquels sont répartis les luminaires présents sur chaque commune. Ces compteurs partagent un même coffret dont la partie commande assure le fonctionnement des installations sur le périmètre des deux communes.

Pour des raisons techniques, afin de ne pas multiplier la création d'armoires de commande sur ces sites, il est proposé de mettre en place une convention entre les deux collectivités qui prévoit que :

- la rénovation et la maintenance des installations d'éclairage public du site « GELOT » soient à la charge de la commune d'APPENANS ;
- la rénovation et la maintenance des installations d'éclairage public du site du « CHAMP DU PORC » soient à la charge de la commune de L'ISLE-SUR-LE-DOUBS.

Par rapport à la situation initiale, cette nouvelle répartition semble équitable au vu de la position géographique des armoires de commandes et points lumineux présents respectivement sur chaque commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **12. Programme CEE/TEPCV : Rénovation des bâtiments publics**

La labellisation TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) du PETR du Doubs central a permis de lancer une opération de financement de travaux de rénovation sur le patrimoine des collectivités du territoire et d'obtenir une somme de 975 000.00 euros dans le cadre du programme « économie d'énergie dans les territoires TEPCV ».

Cette somme a été répartie entre les trois communautés de communes qui composent le PETR de la façon suivante :

400 000.00 euros ont été affectés à la CC2VV et à la Communauté de Communes du Pays Baumoisi et 175 000.00 euros à la Communauté de Communes de Sancey Belleherbe, à charge pour elles de répartir ces sommes entre les différentes communes.

La Commune de L'Isle-sur-le-Doubs s'est vue attribuer la somme de :

- 37 434.00 euros pour la chaudière de l'école Bourlier
- 37 900.00 euros pour le changement des huisseries à l'école Perdrizet.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- de l'autoriser à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à la mise en œuvre du dispositif CEE-TEPCV ;
- d'approuver la désignation du Président du PETR du Doubs central en tant que « regroupueur ». de réaliser des travaux d'économie d'énergie conformes et éligibles au programme PRO-INNO-08 ;
- de lui confier l'envoi des facture(s) acquittée(s) au PETR du Doubs central, au plus tard le 23 novembre 2018 et tous les documents nécessaires au montage du dossier CEE-TEPCV ;
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- de désigner Monsieur Francis USARBARENNA comme interlocuteur(s) privilégié(s) dit « référent(s) CEE » pour assurer le bon déroulement de l'opération et ceci au cours des diverses étapes de la mission (en particulier lors de l'instruction technique de la demande) et à communiquer ses coordonnées au PETR du Doubs central.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

## **13. Affaires diverses**

### **Parc situé derrière la Mairie :**

La Ville de L'Isle-sur-le-Doubs a mandaté l'entreprise « compagnie générale éditions officielles » pour réaliser un nouveau plan de la localité. Il serait judicieux de donner un nom au parc situé derrière la mairie pour pouvoir l'inscrire sur le plan.

Il est proposé

- Parc Japy, en référence de l'entreprise installée dans le bâtiment 1911 ;

- Parc de la Grande Ile en référence au cadastre napoléonien qui répertorie l'île située au pied du barrage comme « grande île »

A l'unanimité, le conseil municipal retient le nom de « parc de la Grande Ile ».

**Association Syndicale libre du massif du Miémont :**

L'association a été créée au journal officiel, un compte bancaire est ouvert. Le dossier de demande de subvention pourra donc être déposé dans les temps impartis.

**Ateliers revitalisation centre bourg :**

Quatre ateliers ont ou auront lieu dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre bourg menée par le Cabinet VERDI qui fera une restitution de manière globale. Ce document sera transmis au conseil municipal.

**Fermeture d'une classe à l'école Clavel :**

Les effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2018 sont en baisse sensible et sont les suivants :

Ecole Briand : 43  
Ecole Perdrizet : 65  
Ecole Bourlier : 115  
Ecole Clavel : 75  
**Soit 298 élèves.**

Monsieur le Maire confirme la fermeture d'une classe à l'école Clavel annoncée par courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie du 9 février 2018.

Une réunion de concertation a eu lieu dans le courant du mois de janvier avec les deux directeurs des écoles élémentaires et il a été décidé d'un commun accord de maintenir un effectif à l'école Bourlier permettant de conserver un cours par classe soit cinq classes, conditions pour préserver la classe Ulis.

Il manque actuellement 17 élèves pour maintenir la classe à Clavel ; dans ce cas de figure, il s'avère difficile d'entamer des actions pour s'opposer à cette décision.

**Prochaines réunions :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a adressé sa lettre de démission à Monsieur le Préfet, démission qui devrait être effective au 1<sup>er</sup> avril prochain pour lui permettre de célébrer un mariage le 31 mars.

Mr le Maire confirme les deux prochaines séances de conseil municipal  
Le 6 avril 2018 pour l'élection du maire  
Le 13 avril 2018 pour la séance budgétaire

La séance est levée à 21 h 10.